

Le dix juillet deux mille vingt à 9h le conseil municipal s'est réuni en séance publique à la salle de la Mairie, sous la présidence de Mme ALIES Monique Maire.

Absents : CHABBERT Sylvain

Absents ayant donné procuration pour l'élection des délégués et des délégués suppléants pour les élections sénatoriales :

ARNOULD Bernard à ALIES Monique

ICHE Damien à SERS Claude

Désignation des délégués et des suppléants pour les élections sénatoriales du 28 septembre 2014.

Madame le Maire fait état que cette date du 10 juillet été imposée par les services de l'Etat.

Dans le cadre de cette désignation un procès- verbal en trois exemplaires est à compléter et signé par les deux conseillers les plus âgés et par les deux conseillers les plus jeunes.

Pour la Commune de BELMONT il faut 3 titulaires et 3 suppléants.

Suite au 1^{er} tour de scrutin, ont été élus délégués titulaires :

Madame ALIES Monique , Mr BOUSQUET Albert et Mr CABANES Jean-Louis .

Suite au 1^{er} tour de scrutin ont été élus délégués suppléants

Mme JULIEN Martine , Mme MOLLINE Valérie et Mr ROUVE Bernard.

Vote des taxe foncière bâti et taxe foncière non bâti

Vu le code général des impôts relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Madame le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020 avec le détail des allocations compensatrices

Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition. Ils sont reconduits comme suit

-taxe foncière bâti 14.76%

-taxe foncière non bâti 83,82%

Le Conseil Municipal charge Madame le maire de procéder à la notification de ces taux à l'administration fiscale.

La séance est levée à 10h30